

Comité de la CSFP: brèves 6/16

Lors de sa réunion du 25 octobre 2016, le comité de la CSFP a traité des points suivants et pris les décisions qui s'y rapportent:

| No | Thème | Résultat / décision |
|----|--|--|
| 1 | Optima: procédure de consultation | <p>La consultation sur le projet Optima s'est achevée le 17 octobre 2016, date du délai fixé. 16 cantons et différents partenaires de la formation contactés y ont répondu. La CSFP enverra un courrier à ceux qui n'ont pas encore répondu.</p> <p>Un premier passage en revue des réponses a permis de constater le rôle important que revêt la thématique de la protection des données. Cette dernière devra donc être tout particulièrement prise en compte dans la suite des travaux.</p> |
| 2 | Renforcement de la MP: consultation sur la proposition des principes directeurs | <p>Le SEFRI a ouvert la consultation sur les propositions des principes directeurs pour développer des modèles de MP1. Outre tous les cantons, la CDIP a également été consultée; elle soumettra son avis pour approbation au Comité de la CDIP fin janvier 2017.</p> <p>Le comité de la CSFP traitera le dossier de la consultation à l'occasion de sa journée de réflexion mi-novembre 2016. Ensuite le secrétariat enverra aux cantons une prise de position sur la thématique, qui toutefois en raison des délais serrés, ne pourra pas être consolidée au sein de la CDIP. Pour la même raison, les cantons ne recevront pas de réponse-type à la consultation.</p> |
| 3 | BIZ-App | <p>Divers cantons ont développé de leur propre initiative une application pour le choix professionnel. La majorité des cantons alémaniques utilise la <i>Biz-App</i>.</p> <p>Le comité constate qu'il y a un besoin manifeste d'une application de ce type; toutefois, il y a cependant un manque de coordination dans les développements actuels qui devraient du reste être placés sous la direction du CSFO. Ce dernier prend en contact avec l'organe responsable de la <i>Biz-App</i> et présentera au comité de la CSFP, à l'occasion de la journée de réflexion de la CSFP, une proposition pour la suite des travaux.</p> |
| 4 | Simplification des procédures de qualification: Consultation | <p>Le comité donne son approbation à la prise de position élaborée par la CDP <i>Simplification des procédures de qualification</i>. Le comité attribue une grande importance au projet et à ses résultats; simplifier la PQ est un objectif stratégique de premier plan pour la CSFP dans le contexte de la réduction de la complexité souhaitée.</p> |

| | | |
|---|---|---|
| 5 | <p>Aide en informatique AFP: demande de l'OrTra d'abroger cette profession et d'introduire une formation professionnelle initiale en 3 ans</p> | <p>Les cantons sont d'avis que les formations initiales AFP sont une réussite, car elles facilitent l'intégration dans le monde du travail pour les apprentis ayant des difficultés scolaires et/ou les jeunes arrivés tardivement dans notre pays. Voilà pourquoi la CSFP s'engage en faveur d'un renforcement ultérieur de ces formations. Le comité approuve néanmoins l'abrogation de la formation initiale d'aide en informatique AFP, car il a été convaincu par l'argumentation de l'OrTra concernant les difficultés d'accès de la profession au marché du travail.</p> <p>Il approuve l'introduction d'une nouvelle formation initiale en trois ans aux conditions suivantes: délimitation claire, perméabilité assurée, admission possible à la formation professionnelle supérieure.</p> |
| 6 | <p>Formation professionnelle avec MP1: filtre de recherche dans la bourse des places d'apprentissage</p> | <p>Le comité charge le CSFO de proposer un filtre de recherche dans la bourse des places d'apprentissage aux entreprises formatrices qui offrent l'apprentissage avec MP1. Cet élargissement bénéficie également du soutien de la CDOPU.</p> |
| 7 | <p>AESS: prolongement de l'annexe 3</p> | <p>Le 28 octobre 2016, la Conférence des cantons signataires de l'AESS a procédé à l'abrogation de l'accord et a approuvé le prolongement pour deux années supplémentaires de l'annexe 3, décidé le 31 août 2016 par le comité de la CSFP. Les informations du département Droit de la CDIP ont confirmé que cette décision de la Conférence AESS suffit aux cantons comme base légale pour effectuer les paiements des offres figurant à l'annexe 3 pendant deux années supplémentaires.</p> <p>La commission Finances est mandatée pour soumettre d'ici fin mai 2017 une proposition de réglementation subséquente.</p> |
| 8 | <p>Jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse: concept pour réunir des bons exemples de transition I</p> | <p>Dans les semaines à venir, le secrétariat CSFP va démarrer un projet de collecte de bons exemples dans l'intégration de jeunes et de jeunes adultes arrivés tardivement dans le système de formation ou sur le marché du travail. L'objectif est d'identifier les programmes susceptibles d'être appliqués un grand nombre de jeunes concernés par cette situation.</p> <p>Le comité est favorable à ce concept et délibère sur la question des membres qui représenteraient la CSFP dans le groupe de travail. Des représentants des cantons du Tessin, de Berne et de Neuchâtel y participeront.</p> |
| 9 | <p>Journée de la radio: thèmes pour 2017</p> | <p>La prochaine journée de la radio aura lieu le 10 mai 2017. Le comité a fixé les thèmes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. prestations intégratives de la formation professionnelle pour les jeunes et les adultes 2. maturité professionnelle |